

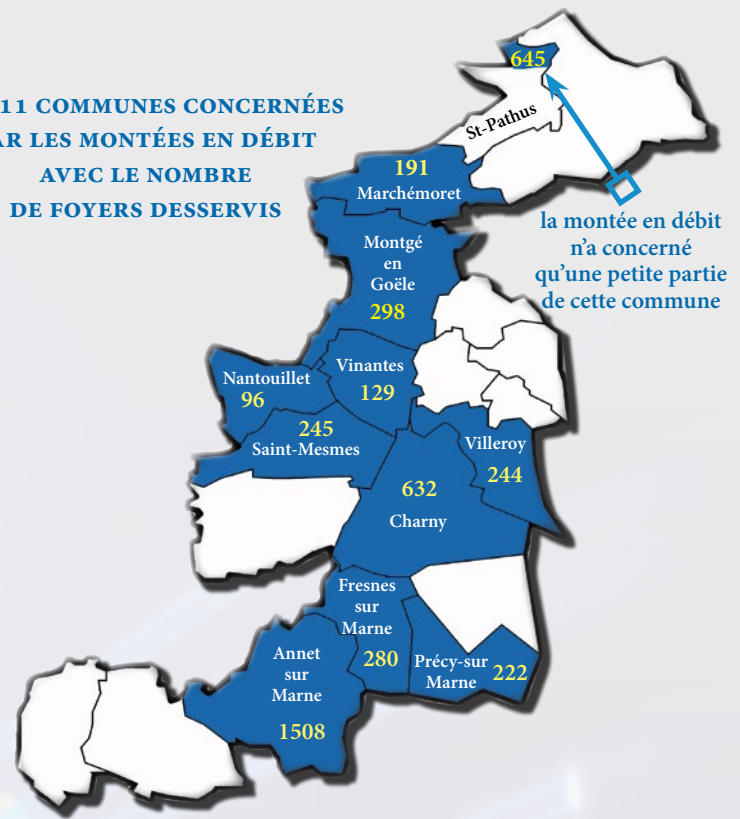
DU HAUT DÉBIT À LA FIBRE OPTIQUE...

La CCPMF a engagé avec Seine-et-Marne Numérique un vaste programme visant dans un premier temps à apporter le haut débit dans les communes les moins bien pourvues, puis progressivement, la fibre optique dans tous les foyers.

LA MONTÉE EN DÉBIT

Depuis la fin de l'année 2016, 4064 foyers de 11 communes du territoire (voir carte ci-contre) ont vu leur débit numérique dépasser les 10 Mbit/s, soit une rapidité multipliée entre 10 à 20 fois. Ce progrès considérable et indispensable à l'ère du tout numérique a nécessité un investissement de plus de 3,5 millions d'euros (voir ci-dessous).

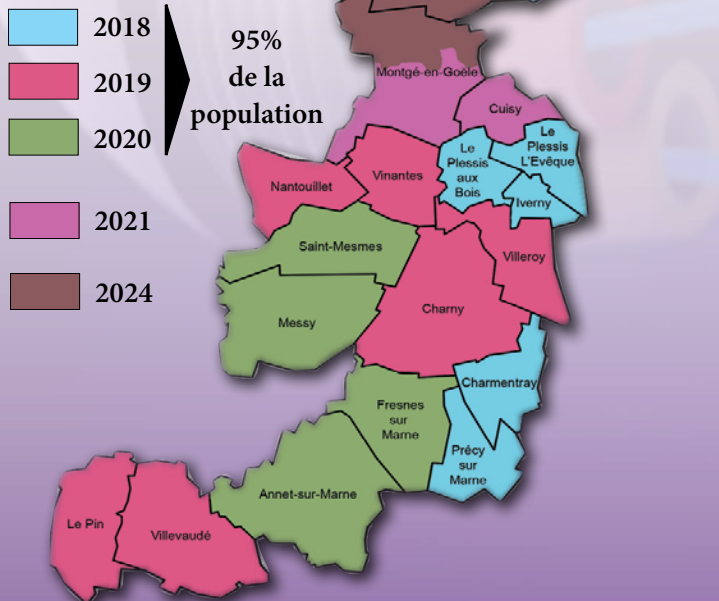
LES 11 COMMUNES CONCERNÉES
PAR LES MONTÉES EN DÉBIT
AVEC LE NOMBRE
DE FOYERS DESSERVIS



CCPMF : 972 000 € (28%) / Etat : 968 000 € (27%)

Conseil Départemental : 860 000 € (24%) / Conseil Régional : 756 000 € (21%)

AGENDA DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



LA FIBRE OPTIQUE

La fibre optique est un support à base de silice qui transporte la lumière à une vitesse très supérieure à celle des courants électriques. Elle permet ainsi pour le particulier de profiter de débit de 200 Mbits/s et des services numériques offerts par ces performances.

Aussi a-t-il semblé nécessaire à la CCPMF de doter son territoire de cette technologie afin qu'il reste attractif et que ses habitants ne souffrent pas d'une nouvelle fracture numérique.

D'ici 2020, la plupart des communes seront desservies et 95% de la population de la CCPMF pourra bénéficier, par le biais d'un abonnement à un fournisseur d'accès, de l'internet très haut débit.

Ce programme engagé en 2015 représente cependant un investissement très lourd mais les technologies ont un coût et l'avenir est à ce prix.

L'État a le devoir de rendre possible à 20 ce qui l'était à 37 !